



Communauté
d'universités
et établissements
de Toulouse

Comue de Toulouse
41 allées Jules Guesde
CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 80 11

Marché n° 2026-079

**Travaux pour la réfection de la branche « Aéro » du réseau de chaleur
du campus universitaire Toulouse - Rangueil**

*Procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à
R. 2123-7 du code de la commande publique*

Règlement de la consultation

**Date limite de remise des offres : 12/10/2026 à 12h00 (fuseau de
Paris)**

Les plis sont à déposer au minimum 24h avant la DLRO

Synthèse de la consultation

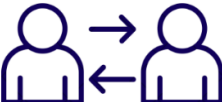
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise
	Le CCTP contient des considérations environnementales
	Le CCAP ne contient pas de considérations sociales
	Le présent marché s'exécute à Toulouse
	Durée du marché : le marché prend effet à compter de sa notification et prend fin à l'issue de la garantie de parfait achèvement.
	Marché non alloti
	Visite Obligatoire
	Les questions sont obligatoirement posées sur la plateforme PLACE au plus tard huit (8) jours avant la fin de la consultation
	Négociation possible sur tous les éléments de l'offre.

Table des matières

ARTICLE 1- ENTITE ADJUDICATRICE	5
ARTICLE 2- OBJET	5
ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
3.1 Procédure de passation	5
3.2 Publicité.....	5
3.3 Forme.....	5
3.4 Durée et Délais	6
3.5 Décomposition	6
Allotissement	6
Tranches	6
3.6 Lieu d'exécution.....	7
ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE).....	7
4.2 Questions durant la consultation	9
4.3 Modification de détail du DCE.....	10
4.4 Visite obligatoire	10
ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC	11
5.1 Candidature	11
Qualifications obligatoires demandées aux candidats	11
Candidature avec un DUME	12
Candidature hors DUME	13
5.2 Examen des candidatures	13
ARTICLE 6- OFFRE	13
6.1 Contenu de l'offre	13
6.2 Analyse des offres	15
Durée de validité des offres	15
Méthode de Notation.....	15
Négociation	16
ARTICLE 7- DÉPOT DU PLI DE RÉPONSE	16

Signature électronique	17
Horodatage	17
Copie de sauvegarde	18
Antivirus	18
ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION	19
ARTICLE 9- CONTENTIEUX	19
9.1 Différends	19
9.2 Litige et contentieux	19

ARTICLE 1- ENTITE ADJUDICATRICE

Communauté d'universités et établissements (Comue) de Toulouse
41 allées Jules Guesde- CS 61321
31013 Toulouse cedex 6

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Monsieur le président de la Comue de Toulouse, Michael TOPLIS

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-59 à 62 du code de la commande publique :

Monsieur le Président de la Comue de Toulouse, Michael TOPLIS
marche@univ-toulouse.fr

Comptable assignataire :

Madame l'agent comptable de la Comue de Toulouse, Cécile FROMION

ARTICLE 2- OBJET

Travaux pour la réfection de la branche « Aéro » du réseau de chaleur du campus universitaire
Toulouse – Rangueil

ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-5 du code de la commande publique.

3.2 Publicité

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R. 2131-12 2°) du code de la commande publique.

3.3 Forme

La présente consultation concerne un marché ordinaire à prix forfaitaires mono-attributaire.

3.4 Durée et Délais

Début du marché :

Il prend effet à compter de l'accusé de réception de notification sur PLACE.

Durée initiale:

Le marché s'achèvera à l'issue de la garantie de parfait achèvement.

Reconduction:

Le marché n'est pas reconductible.

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Il est par ailleurs rappelé que les délais impartis englobent le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux, dans le respect des mesures sanitaires. En conséquence, tout retard constaté sur ces opérations est sanctionné comme retard dans l'achèvement des travaux et est susceptible de d'entraîner l'application des pénalités correspondantes.

3.5 Décomposition

Allotissement

En raison du haut degré d'intégration entre le réseau de chaleur principal et les sous-stations, des objectifs chiffrés de performance poursuivis ainsi que des risques de dysfonctionnements lors de la mise en service du réseau sans qu'il soit possible d'identifier la responsabilité d'un titulaire en particulier en cas d'attribution en lots séparés, le présent marché n'est pas alloti, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-11 du code de la commande publique.

Tranches

Le présent marché public fait l'objet d'une décomposition en tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la commande publique et selon les modalités suivantes :

- Tranche ferme (TF) : réfection de la branche AERO du réseau de chaleur urbain du campus universitaire de Toulouse à Rangueil à l'exception de la traversée du pont Giordano Bruno.
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : réfection de la traversée du pont Giordano Bruno de la branche AERO du réseau de chaleur urbain du campus universitaire de Toulouse à Rangueil.

La tranche optionnelle, si affirmée, le sera par ordre de service dans un délai de six (6) mois à compter de la notification de la tranche ferme (TF).

Les tranches TF et TO1 pourront être notifiées en même temps.

Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ni d'indemnité de dédit en cas d'affermissement avec retard ou de non-affermissement.

Prestation supplémentaire éventuelle

Le présent marché ne comprend pas de PSE.

Variantes

Le présent marché autorise la présentation des offres variantes suivantes :

- Variante n° 1 relative à la conception des sous-stations décrite à l'article VI.20.3. du CCTP ;
- Variante n° 2 relative à la méthode d'intervention sur le pont Giordano Bruno décrite à l'article IX.1. du CCTP.
- Variante n° 3 relative au positionnement des réseaux sur le pont Giordano Bruno décrite à l'article IX.3. du CCTP.

La présentation de variantes est facultative. Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre de base ou une offre comportant une ou plusieurs variantes. Dans tous les cas, les soumissionnaires devront indiquer en page n° 1 de leur mémoire technique si leur offre porte sur l'offre de base ou si elle porte sur une ou plusieurs variantes.

3.6 Lieu d'exécution

Le présent marché s'exécute sur la commune de Toulouse (31).

ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES

4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le DCE se compose des documents suivants :

N°	Intitulé	Codification
0	Liste des pièces	
0.1	Liste des pièces	03250047-301-DCE-LI-1-031-C
1	Pièces écrites	
1.1	CCTP	03250047-301-DCE-TP-1-032-E
1.2	DPGF	03250047-301-DCE-DE-1-033-C
1.3	Planning des travaux	03250047-301-DCE-PL-1-034-B
1.4	Dossier d'exploitation sous chantier (DESC)	03250047-301-DCE-DESC-1-035-A
1.5	Liste des points	03250047-301-DCE-LI-1-036-A
1.6	Dossier pont	
2	Pièces graphiques	
2.1	Plan d'implantation de la station d'échanges eau surchauffée / eau chaude	03250047-301-PRO-PG-1-016-A
2.2	Plan d'implantation sous-station ISAE (B1)	03250047-301-PRO-PG-1-017-A
2.3	Plan d'implantation sous-station COLONEL ROCHE (H1)	03250047-301-PRO-PG-1-018-A
2.4	Plan d'implantation sous-station CESR (C1)	03250047-301-PRO-PG-1-019-B
2.5	Plan d'implantation sous-station P2IS (D2)	03250047-301-PRO-PG-1-020-B
2.6	Plan d'implantation sous-station CTS (D1)	03250047-301-PRO-PG-1-021-A
2.7	Plan d'implantation sous-station CEREMA (F1)	03250047-301-PRO-PG-1-022-A
2.8	Plan d'implantation sous-station LAAS CNRS (E1)	03250047-301-PRO-PG-1-023-B
2.9	Plan du tracé RCU	03250047-301-PRO-PG-1-024-C
2.10	Plan de réfection des tranchées	03250047-301-PRO-PG-1-025-C
2.11	Carnet de détails des profils en long	6 plans
2.12	PID chaufferie centrale	03250047-301-PRO-SC-1-027-A
2.13	PID type sous-stations clients	03250047-301-PRO-SC-1-028-A
2.14	Schéma unifilaire HT/BT de principe	03250047-301-PRO-SC-1-029-A
2.15	Architecture supervision et contrôle commande	03250047-301-PRO-SC-1-030-A
3	Pièces administratives	
3.1	Règlement de consultation	2026-079_RC_Travaux_RCU
3.2	CCAP	2026-079_CCAP_Travaux_RCU
3.3	Acte d'engagement / ATTRI1	ATTRI1-2026-079
3.4	Attestation de visite	Attestation de visite
3.5	Conseils pour répondre à un marché à la COMUE	Conseils pour répondre à un marché à la COMUE de Toulouse
4	Annexes	
4.1	Plan Général de Coordination	2025-038 COMUE RCU AERO-PGC
4.2	Rapport initial du contrôleur technique	260716-APAVE-C25324464-1-RI_3_1
4.3	Dossier autorisation ICPE de la chaufferie gaz	3 documents

4.4	Dossier topographique	5 documents (Autocad + PDF)
4.5	Dossier amiante	3 documents
4.6	Dossier géotechnique	3 documents
4.7	Dossier de détection des réseaux	5 documents PDF + dwg zippé
4.8	Dossier pollution des sols	4 documents
4.9	Fiches techniques générales du SGE	SGE-CCT-Part1-FTG-Rev9
4.10	Fiche technique DOE 3.1 réseau de chaleur primaire basse pression	SGE-CCT-Part3.1-FT-DOE-BP-RCU-Rev0
4.11	Fiche technique DOE 3.2 sous-stations primaires basse pression	SGE-CCT-Part3.2-FT-DOE-BP-LT-Rev0
4.12	Charte graphique SIE-SGE	2 documents (Autocad + PDF)
4.13	Dossier travaux OMP-O en coactivité	4 documents
4.14	Données GTC	3 documents
4.15	Déclaration de travaux	2026070903038D03_Tableau_recapitulatif
4.16	Dossier Arbre en Ville	4 documents

Le marché est soumis au CCAG Travaux, non joint, mais disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310421>

Le DCE est disponible gratuitement sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Lorsque le demandeur opte pour un retrait électronique, il doit au préalable connaître la Charte d'utilisation mentionnée par la place des marchés interministérielle « marches-publics.gouv.fr » et fournir, via le renseignement d'un formulaire électronique, trois informations indispensables : « le nom de l'organisme » au nom duquel les documents sont demandés, « le nom de la personne physique téléchargeant les documents » et « une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance par courriel ». Toute information préjugée erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur.

En cas d'échec dans le téléchargement des documents, le candidat pourra demander à ce qu'ils lui soient envoyés par mail. La demande devra être adressée à marche@univ-toulouse.fr. Le dossier leur parviendra sous format numérique.

4.2 Questions durant la consultation

Durant la consultation les questions sont formulées par voie dématérialisée uniquement via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Les questions sont formulées au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (DLRO). Une réponse est apportée au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la DLRO.

Le candidat ne pourra se prévaloir d'incohérences dans le DCE s'il ne fait pas usage de la faculté qui lui est offerte de poser des questions à l'entité adjudicatrice.

4.3 Modification de détail du DCE

L'entité adjudicatrice pourra apporter des modifications de détail au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la DLRO.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

L'entité adjudicatrice rappelle l'importance pour le candidat de s'enregistrer pour retirer le DCE. En cas de retrait anonyme, l'entreprise ne pourra se prévaloir de ne pas avoir été informée des modifications survenues en cours de consultation.

4.4 Visite obligatoire

Avant la remise de leurs candidature et offre, les soumissionnaires doivent effectuer une visite accompagnée du site d'exécution des prestations.

Cette visite du site est obligatoire pour la remise des candidatures et offres.

Les candidats l'effectueront à la date indiquée ci-après :

- **Le lundi 14 septembre à 14h**

Géolocalisation du lieu de départ de rendez-vous :

**Bâtiment chaufferie
147 Av. de Rangueil, 31400 Toulouse**

A cet effet, chaque candidat adressera au pouvoir adjudicateur vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la visite la liste des participants (nom, prénom, société) à l'adresse mail :

rcu.aero@univ-toulouse.fr

Le nombre de représentants par candidat est limité à trois (3). Le port d'équipement de protection individuel (EPI) de chaque représentant est exigé. La visite s'échelonnera sur environ deux (2) heures.

La visite du bâtiment est collective (ensemble des candidats) et se déroule dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

Aucune question ne pourra être posée lors de la visite. Les questions devront être adressées par écrit sur PLACE, suite à la visite. Une réponse sera apportée à l'ensemble des soumissionnaires.

A l'issue de cette visite, les participants reçoivent un certificat de visite. Les soumissionnaires joignent ce certificat à leur offre.

L'offre d'un soumissionnaire n'ayant pas procédé à la visite obligatoire est déclarée irrégulière et éliminée.

ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC

5.1 Candidature

Pour candidater, vous devez :

	
• Ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner (arts L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP) • En cas de groupement il est interdit aux candidats de se présenter : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.	• Le marché peut être attribué à une seule entreprise ou à un groupement. • Si groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres. • Avoir les capacités financières technique et professionnelles demandées

Une entreprise qui aurait fait l'objet d'une résiliation de son engagement pour manquement à ses obligations contractuelles au cours des trois dernières années avec l'entité adjudicatrice ou dont la qualité des prestations est reconnue comme insatisfaisante (justifié par courrier AR) doit justifier par un courrier annexé à sa candidature des mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées ; à défaut, la candidature pourra être écartée.

Qualifications obligatoires demandées aux candidats

Pour les travaux sur les conduites en eau surchauffée :

- Références de moins de 5 ans : Tuyauterie industrielle eau surchauffée / vapeur, interventions sur réseaux sous pression, réparations, modifications et remplacements de

tronçons, contrôles d'étanchéité et essais de pression – Justifications par attestation(s) travaux de bonne exécution du MOA

Pour les procédures de soudage :

- Qualification de mode opératoire de soudage / Descriptif des modes opératoires de soudage (QMOS/DMOS) ou équivalents
- Qualification de soudeur (QS) ou équivalent

Pour les travaux enterrés :

- Qualification autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) entreprise et sous-traitants ou équivalent
- Qualification des manchonneurs ou équivalent

En raison de la particularité des travaux à mener au niveau du Pont Giordano Bruno, les documents ci-dessous sont requis :

- Références de moins de 5 ans : Travaux de pose de réseau de chaleur en encorbellement, tout diamètre confondu – Justifications par attestation(s) travaux de bonne exécution du MOA
- Qualifications fédération nationale des travaux publics (FNTP) ou équivalents suivantes :
 - o 512 « Construction de réseaux de chaleur et de froid »
 - o 7316 « Pose en encorbellement »

Pour être admis techniquement, un candidat doit avoir, soit les références correspondantes ou équivalents, soit les qualifications FNTP demandées ou équivalents, soit les deux.

Candidature avec un DUME

Cas de figure	Partie du DUME à remplir
Le candidat est seul	IV – α « indication globale pour tous les critères de sélection » + le cas échéant : certificat de qualification ou équivalent
Le candidat présente un/des sous-traitants au stade de la candidature	II-C + chaque sous-traitant fournit un DUME distinct signé par lui où sont remplies : - Partie II section A et B - Partie III section A et B - Parties IV et V le cas échéant
Le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché	II-D + DUME complété pour les Sections A et B des parties II et III

En cas de sous-traitance un DC4 devra être fourni : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Le soumissionnaire fournira l'attestation de visite sous peine de voir sa candidature éliminée.

Candidature hors DUME

Dans ce cas de figure les pièces suivantes sont à fournir :



5.2 Examen des candidatures

		
La candidature remplissant les caractéristiques demandées ci-dessus.	En cas de document manquant, l'entité adjudicatrice <u>pourra</u> procéder à une régularisation. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	Sont éliminées les candidatures : - Incomplètes - Qui ne justifient pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes - Arrivées hors délai

ARTICLE 6- OFFRE

6.1 Contenu de l'offre

L'offre établie en euros (€) comporte les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété. Le RIB doit y figurer ;
- Le cadre de décomposition des prix global et forfaitaire (DPGF) selon le modèle fourni, entièrement complété sous peine d'irrégularité de l'offre ;
- Le mémoire technique de l'entreprise décomposé comme suit :

I. Critère technique

- a. Qualité de méthodologie des travaux, identification et prise en compte des contraintes du projet, sécurité propre au chantier, plan d'assurance qualité (PAQ)

- i. Qualité de méthodologie des travaux
- ii. Identification et prise en compte des contraintes du projet
- iii. Sécurité propre au chantier
- iv. Plan d'assurance qualité (PAQ)

b. Organisation, moyens matériels et humains permettant de garantir le respect du calendrier prévisionnel travaux de l'opération

- i. Organisation
- ii. Moyens matériels et humains permettant de garantir le respect du calendrier prévisionnel des travaux de l'opération

II. Critère environnemental

- a. Gestion des déchets
- b. Filière de recyclage
- c. Réemploi des matériaux

6.2 Analyse des offres

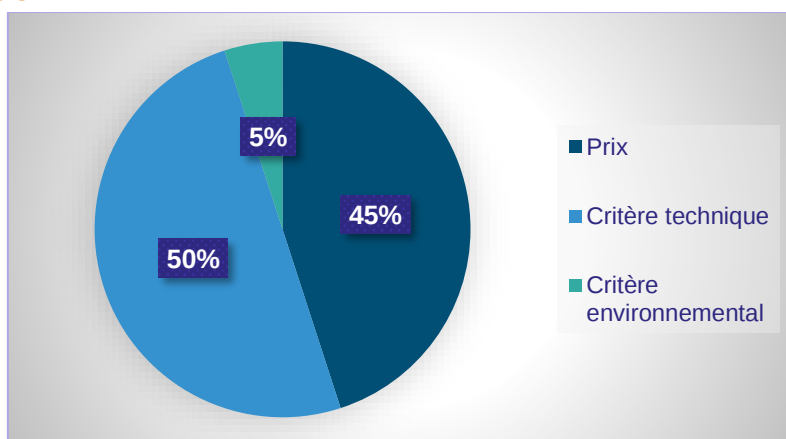
✓	⏸	✗
L'offre respectant les prescriptions ci-dessus	En cas de document manquant, le pouvoir adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation seulement si l'offre n'est pas anormalement basse et/ou la régularisation ne modifie pas substantiellement l'offre. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	Sont éliminées les offres : - Irrégulière (ex: pièces manquantes : DPGF, mémoire technique) - Inacceptable : dépasse les crédits budgétaires alloués au marché - Inappropriées : sans rapport avec le marché - Arrivées hors délai

Durée de validité des offres

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En cas de négociation, ce délai court à compter du dépôt de la nouvelle offre négociée

Méthode de Notation



Critères		Pondération
CRITERE PRIX	Prix des prestations jugé sur la base de l'offre TTC apprécié au regard de l'annexe financière complétée	50 points
CRITERE TECHNIQUE	Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique	45 points
<i>Sous-critère 1</i>	<i>Qualité de méthodologie des travaux, identification et prise en compte des contraintes du projet, sécurité propre au chantier, plan d'assurance qualité (PAQ)</i>	25 points

<i>Sous-critère 2</i>	<i>Organisation, moyens matériels et humains permettant de garantir le respect du calendrier prévisionnel travaux de l'opération</i>	20 points
CRITERE ENVIRONNEMENTAL	<i>A intégrer dans le mémoire technique, chapitre dédié. Critère propre au chantier (gestion des déchets, filière de recyclage, réemploi des matériaux)</i>	5 points

Méthode de notation du critère prix :

Points obtenus = (montant de l'offre la moins élevée / montant de l'offre) x pondération

Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de négocier les éléments de la proposition (prix et/ou valeur technique) ou d'attribuer directement le marché sans phase de négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, qu'ils soient techniques ou financiers. La proposition initiale du candidat et/ou les documents de consultation pourront être modifiés et/ou complétés suite aux négociations entreprises, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles.

La négociation est menée oralement ou par écrit. Les soumissionnaires sont informés par courrier électronique des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de la négociation. Les offres finales issues de la négociation sont intégrées à l'analyse pour classement final.

ARTICLE 7- DÉPÔT DU PLI DE RÉPONSE

- Offre et candidature sont remis en une seule fois dans l'idéal 24 heures avant la DLRO figurant sur la page de garde.
- En cas d'envoi successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date limite de remise des plis, par voie électronique ou sur support matériel, est retenu.
- Les plis sont déposés sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Taille maximale des plis est de 1Go.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Signature électronique

La signature électronique n'est pas exigée. Aucun document n'a à être signé obligatoirement lors du dépôt des offres.

Lors de la signature du marché, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une signature électronique dans un autre format les expose à ce que les documents déposés soient illisibles, ce qui peut entraîner le rejet de leur offre pour cause d'irrégularité.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat- membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde



Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

**« Copie de sauvegarde » ;
Intitulé de la consultation ;
Nom ou dénomination du candidat.**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique).

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

**Comue de Toulouse
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle Marchés publics - 2ème étage - Bureau 225
41 Allées Jules Guesde - CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6**

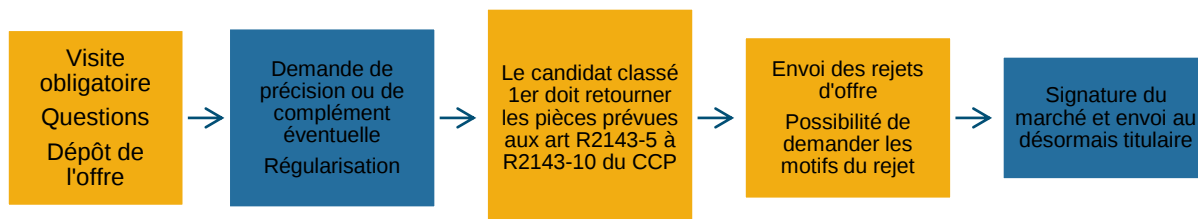
Le candidat peut également déposer une copie de sauvegarde électronique sous réserve de respecter strictement les exigences prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318542>).

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION



Le défaut de présentation dans le délai imparti des documents demandés au candidat pressenti, entraîne le rejet de son offre. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

ARTICLE 9- CONTENTIEUX

9.1 Différends

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par les articles L. 2197-3 et 2197-4 du code de la commande publique.

Le comité consultatif compétent est Bordeaux.

9.2 Litige et contentieux

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr